

**Projets d'aménagement du parc éolien du mont Copper par  
Énergie éolienne du mont Copper inc. et du parc éolien du  
mont Miller par Énergie éolienne du mont Miller inc.**

**Dossiers :**

**mont Copper 6211-09-056**

**mont Miller 6211-09-053**

**Compte rendu des périodes d'information  
et de consultation publiques  
du 3 septembre au 18 octobre 2003 (mont Copper)  
du 4 septembre au 20 octobre 2003 (mont Miller)**

La période d'information et de consultation publiques concernant le projet d'aménagement du parc éolien du mont Copper a pris fin le 18 octobre 2003 tandis que la période d'information et de consultation publiques concernant le projet d'aménagement du parc éolien du mont Miller a pris fin le 20 octobre 2003. Conformément au mandat qui lui a été confié le 13 août 2003 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 3 septembre au 18 octobre pour le mont Copper et du 4 septembre au 20 octobre pour le mont Miller, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

---

---

## Les projets

### Justification et description

Les projets d'aménagement des parcs éoliens des monts Copper et Miller consistent à installer, dans chacun des parcs, 30 ou 36 éoliennes, selon le type d'équipement qui sera retenu, pour une puissance totale de 54 MW. Les éoliennes prévues pour les deux projets mesureraient de 100 à 107 mètres de hauteur en tenant compte des pales, selon le nombre d'éoliennes retenu pour les projets. Le site du projet du parc éolien du mont Copper, qui se trouve à l'ouest de Murdochville, se situe en grande partie dans la réserve faunique des Chic-Chocs. Entièrement localisé sur des terres publiques, le projet de parc éolien du mont Miller, quant à lui, se situe sur les collines entourant le mont Miller à l'est de Murdochville. Les deux projets impliquent par ailleurs, l'amélioration et/ou la construction de nouveaux chemins forestiers pour accéder au site, ainsi que la mise en place de lignes de transport d'énergie de 25 kV et d'un poste élévateur.

L'implantation des deux parcs éoliens s'effectuerait en trois phases : une phase d'aménagement, une phase d'exploitation et une phase de démantèlement. La phase d'aménagement comporte des travaux de déboisement, d'excavation, de dynamitage, des activités de bétonnage ainsi que le transport du béton et des éoliennes. Au total, le parc éolien du mont Copper nécessiterait le déboisement d'environ 77 hectares, alors que celui du mont Miller nécessiterait le déboisement d'environ 95 hectares. Les deux parcs éoliens auraient une durée de vie de 21 ans, soit la durée des contrats de vente d'électricité avec Hydro-Québec. Lors de la fermeture des parcs éoliens, tous les équipements hors sol seraient démantelés et évacués des sites. Les travaux devraient se dérouler sur une période d'environ un an, dès l'automne 2003. Chacun des projets est estimé à environ 90 millions de dollars.

*(Extrait du communiqué émis le 3 septembre 2003)*

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors des périodes d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE.

#### Les projets

- L'échéancier prévu par le promoteur;
- l'ouverture des chemins forestiers pour les projets;
- l'identification du bassin versant de la région concernée.

#### La faune et la flore

- La prise en considération de la Grive de Bicknell pour la localisation des chemins d'accès aux éoliennes;
- la provenance et la nidification des Grives de Bicknell;
- la comparaison des études sur les corridors de migration par rapport aux projets de Cap-Chat et de Matane;
- la présence de nids d'oiseaux sur les lieux des projets et les inventaires faits à ce sujet;
- les études sur la présence du cougar;
- le problème de sédimentation dans les rivières;
- les répercussions des projets quant à la coupe de bois.

### Le milieu humain

- La mise en place et les modalités de fonctionnement de la table de concertation;
- les emplois créés par les projets et le début de l'embauche.

## Les activités d'information et de communication

### Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet sont déposés dans les centres de consultation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Hôtel de ville de Murdochville	635, 5 <sup>e</sup> Rue C.P. 1120, Murdochville
Bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski	300, allée des Ursulines, Rimouski

### Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont les études d'impact et leur résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

### La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
Mardi, le 26 août 2003	Le Devoir	
Mercredi, le 27 août 2003	Le Soleil	
Dimanche, le 31 août 2003		Le Pharillon
Dimanche, le 7 septembre 2003		Le Pharillon

### Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
3 septembre 2003 Annonce des périodes d'information et de consultation publiques	Quotidiens, Hebdos et médias électroniques de la Gaspésie	À venir avec Monique Millaire	Site gouvernemental, site de CNW et site du BAPE

## La séance d'information

<b>Date</b>	30 septembre 2003
<b>BAPE : Animation</b>	Rosemary Al-Hayek
<b>Accueil et prise de notes</b>	Julie Olivier
<b>Ministère de l'Environnement</b>	Denis Talbot
<b>Promoteur</b>	3CI représenté par Robert Demers et Robert Vincent
<b>Assistance</b>	50
<b>Durée</b>	Environ 2 heures

## Les relations de presse

Une convocation de presse a été émise le 29 septembre pour rappeler la tenue de la séance d'information. Des journalistes représentant les médias suivants étaient présents lors de cette séance : *Le Soleil* (quotidien), *Le Pharillon* (hebdo), *CHAU-TV* (TVA Gaspé), *SPEC* (hebdo anglophone), *CJRG-FM* (radio communautaire, Gaspé). La responsable du dossier a eu des échanges téléphoniques ainsi que par courriels avec plusieurs journalistes de la presse écrite et électronique de la région concernée. La chargée de dossier a donné une entrevue à la station *CHAU-TV* (réseau TVA) qui a été diffusée le 1<sup>er</sup> octobre.

## La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Plusieurs articles traitant des projets et des périodes d'information ont été publiés dans l'hebdo régional *Le Pharillon* ainsi que dans *Le Soleil*. De plus, plusieurs stations de télévision ainsi que radiophoniques ont fait mention du projet.

Québec, le 24 octobre 2003

Julie Olivier, technicienne en information, chargée de dossier

En collaboration avec Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication